



Mesdames, Messieurs,
Chers Collègues,

Nous voilà réunis – pour la 3^e année consécutive – afin d'entendre le rapport d'activités et de la Commission des Centres Culturels et de la Direction qui gère notre secteur. Après Marche-en-Famenne, et Ath, nous sommes à Court-Saint-Etienne, au sein du Centre Culturel du Brabant Wallon.

Permettez-moi de remercier Olivier Van Hée, complice de longue date, et toute son équipe, de nous accueillir dans ce haut lieu symbolique qu'est le Foyer populaire des anciennes Usines Henricot dont la devise "Solidarité et Délassement" reste plus que jamais, même si elle semble quelque peu surannée, une devise qui, en partie, "colle" à notre action. Merci donc à nos Amphitryons et mille mercis à vous toutes et tous d'être là cette après-midi.

Vous le comprendrez aisément, je me dois également de remercier tous les Membres de la 3C pour le travail dense et concret mené tout au long de l'année même si – et je l'ai déjà souligné l'an dernier – le non aboutissement de la réforme du décret pourrait laisser croire à une fatigue, un découragement quelconque.

Il n'en est rien, soyez rassurés mais j'y reviendrai plus tard.

Remercier, bien sûr, le Service de l'Inspection qui, au complet maintenant, a poursuivi sans relâche son travail d'écoute, d'analyse, de synthèse afin de permettre à son Inspecteur référent – Luc Carton – de nous informer de manière précise et objective.

2

Remercier très sincèrement "La Direction" des Centres Culturels qui, sans relâche, a préparé le travail de la 3C, assuré son suivi et proposé de nombreuses notes de travail.

Enfin, remercier le Cabinet de la Ministre Fadila Laanan pour sa détermination à faire bouger les "choses".

Chers Collègues,

Permettez-moi, de manière pragmatique, de vous préciser le déroulement de l'après-midi.

Après mon intervention, vous aurez le plaisir d'entendre Sophie Levèque et Adeline Wautelet, les presque 2/3 de la Direction des Centres Culturels, qui vous présenteront le bilan du travail de leur service et celui de la 3 C.

Ensuite, la parole sera donnée à Luc Carton. Il nous expliquera l'esprit et le corps de la Circulaire Interprétative du décret dans l'optique de permettre à nos équipes d'appréhender, en douceur et intelligence, ce texte de loi qui, dans un avenir proche, encadrera nos Centres Culturels.

A ce sujet, permettez-moi d'insister sur la démarche positive qui justifie cette circulaire. En effet, conscients de la sécheresse d'un décret et du délai,

nécessairement long entre la finalisation du texte, le circuit parlementaire légal et son entrée en application, la Ministre et tous les Membres des groupes de travail ont souhaité informer les Centres Culturels leur permettant de profiter de la période de transition pour réfléchir et préparer peu à peu leur futur contrat-programme. J'insiste donc sur l'intérêt de cette démarche pro-active et respectueuses des animateurs et animatrices que nous sommes.

Enfin, au terme de cette présentation, le débat sera ouvert avec l'ensemble des interlocuteurs.

Voilà pour le déroulé.

Sur le fond maintenant.

Nous voilà déjà presque à la mi-2012 et le premier quinquennat de notre 3C arrive à sa fin! Relisant les textes de différentes interventions prononcées devant vous ou d'autres assemblées, j'étais frappé de voir le nombre de fois où j'utilisais le mot "urgence" et ce depuis les Etats généraux de la Culture.

Urgence à tous propos. Sur le questionnement culturel, sur la nécessité de sortir Artistes et Associations de l'incertitude, urgence face à un contexte devenant économiquement défavorable (que dire aujourd'hui?), urgence de vérifier notre modèle culturel, urgence tout simplement face à un véritable enjeu sociétal! Urgence depuis 2004 et nous voilà en 2012.

S'il est incontestable que nous avons perdu quelques mois précieux pour des raisons qu'il serait inutile de rappeler ici, il est juste de dire que le défi de réformer le décret pour en faire un pivot du développement culturel territorial n'est pas chose aisée. Que l'idée d'interroger le sens de notre action et d'impliquer tous les acteurs dans un modèle ascendant, est effectivement complexe si l'on ne veut pas s'en tenir à de simples et belles formules "littéraires".

En outre, comme le soulignait notre Ministre, le 24 janvier dernier, à la Marlagne : « Le décret se doit d'affirmer le positionnement de tous les Centres Culturels comme structures mobilisatrices du développement d'un territoire et ce, au bénéfice de ses publics et populations ». Il devra, précisait-elle, « promouvoir la réalisation de projets participatifs, ancrés, concertés et articulés dans un ou plusieurs territoire(s) de référence; il permettra d'intensifier la réflexion, la construction des objectifs et des projets en fonction des "enjeux" déterminés en concertation avec les acteurs des zones concernées.

Le décret stimulera la structuration de réseaux, la coopération, les complémentarités, les collaborations et la transcommunalité. Le tout, bien sûr, dans le cadre d'un réalisme budgétaire » dont la seule évocation, il faut être honnête, est davantage source d'inquiétude que d'assurance d'un avenir meilleur !

Après avoir entendu la Ministre, nombre d'animateurs présents dirent d'emblée : « - Mais, tout ça, on le fait déjà! ».

S'il est incontestable que bon nombre de Centres Culturels ont des politiques qui embrassent tout ou partie des objectifs évoqués ci-dessus, force est de constater que – sans remettre en cause la qualité de leur vision, de leur travail et la pertinence des résultats obtenus–, force est de constater, disais-je que la définition du « Métier de base » est loin d'être commune à toutes nos structures.

La 3 C travaille donc, comme je l'ai dit tout à l'heure, avec le Cabinet de la Ministre, l'Administration, l'Inspection et les ORUA sur ce qui doit faire l'unité d'action de nos Centres Culturels.

La tâche, vous le savez, n'est pas simple car l'idée de distinguer le tronc commun des actions de tous les Centres Culturels et les "spécificités" que chacun d'entre eux peut développer, part du principe que, si les Centres Culturels relèvent du même décret, presque tous l'appliquent de façon différenciée.

En outre, l'analyse des contrats programme de nombre d'entre eux démontre que c'est souvent "la spécificité, la tonalité, la couleur" qui fait la réputation (bonne ou mauvaise) du Centre Culturel concerné.

Sa reconnaissance comme telle fait de la "spécialisation" choisie, la "norme" et le métier de base semble - dans certains centres culturels - réduit au minimum.

Les personnes qui travaillent actuellement sur les nouveaux textes ont pris la décision de considérer le "Métier de base" de manière positive l'affirmant comme point de départ de tout projet de développement culturel. Elles l'affirment donc comme incontournable, comme socle commun, comme élément fondateur permettant de différencier l'action de nos centres d'une galerie, d'une maison de jeunes, d'un théâtre, d'un CEC, d'un Musée ou d'un simple lieu de diffusion.

La réflexion visant à permettre aux Centres Culturels d'analyser un territoire, d'arrêter un diagnostic, d'en tirer les enjeux essentiels et les objectifs devant en naître est presque terminée mais vous comprendrez que la traduction juridique et budgétaire d'un tel travail n'est pas chose facile.

Nous ne pouvons pas nous tromper de décret et devons, à chaque moment de notre réflexion, vérifier l'adéquation optimale entre "le dire", le "faire", "l'évaluer" et le "financer". Le tout dans le respect de ce que sont nos équipes, dans la réalité de ce que sont nos structures, nos instances, nos modes de subvention, nos publics ou nos populations.

Il ne peut s'agir de simples "ajustements" ou de "variations stylistiques". Il s'agit de bien davantage, compte tenu de la nécessité de valider l'importance du travail mené par la très grande majorité de nos Centres, maillons essentiels du développement culturel territorial en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Marc BAEKEN

Président de la 3C

Court-Saint-Etienne, le 18/04/2012